

CARRIÈRE DE

Luget



Commune de Moulins-sur-Tardoire (16)  
Lieu-dit « les Combes Brunnes »

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE DE PIERRE DE TAILLE CALCAIRE

# PJ 105

## DÉCLARATION D'ABSENCE D'INCENDIE



SARL CARRIÈRES DE LUGET – le Luget - 16 110 PRANZAC

Décembre 2021 / Dossier E 6018







Madame la Préfète de Charente  
7-9 Rue de la Préfecture  
16 000 Angoulême

Objet : Demande d'autorisation de défrichement sur la commune de Moulins-sur-Tardoire, dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une carrière de pierre de taille calcaire  
Déclaration d'absence d'incendie

Référence : Titre VIII du livret 1er du Code de l'environnement

Madame la Préfète,

Je soussigné, Bertrand Iribarren, de nationalité française, agissant en qualité de gérant de la société des Carrières de Luget-Vilhonneur,

Déclare, qu'à ma connaissance, les terrains boisés objet de la demande de défrichement n'ont pas été parcourus par un incendie durant les 15 dernières années.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'expression de ma haute considération.

Fait à Pranzac,  
le 01/12/2021

Bertrand IRIBARREN





CARRIERE DE

Luget



Commune de Moulins-sur-Tardoire (16)  
Lieu-dit « les Combes Brunnes »

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE PIERRE DE TAILLE CALCAIRE

# PJ 106

## LOCALISATION ET SUPERFICIE DE LA ZONE À DÉFRICHER



SARL CARRIERES DE LUGET – le Luget - 16 110 PRANZAC

Décembre 2021 / Dossier E 6018





## SOMMAIRE

	Page
<b>1. LOCALISATION DE LA ZONE A DEFRICHER</b>	<b>3</b>
<b>2. SUPERFICIE DE LA ZONE A DEFRICHER</b>	<b>3</b>
<b>3. MODALITES DE DEFRICHEMENT</b>	<b>5</b>
3.1. ORGANISATION DES TRAVAUX	5
3.2. ECHEANCIER	5
3.3. MESURES COMPENSATOIRES	5

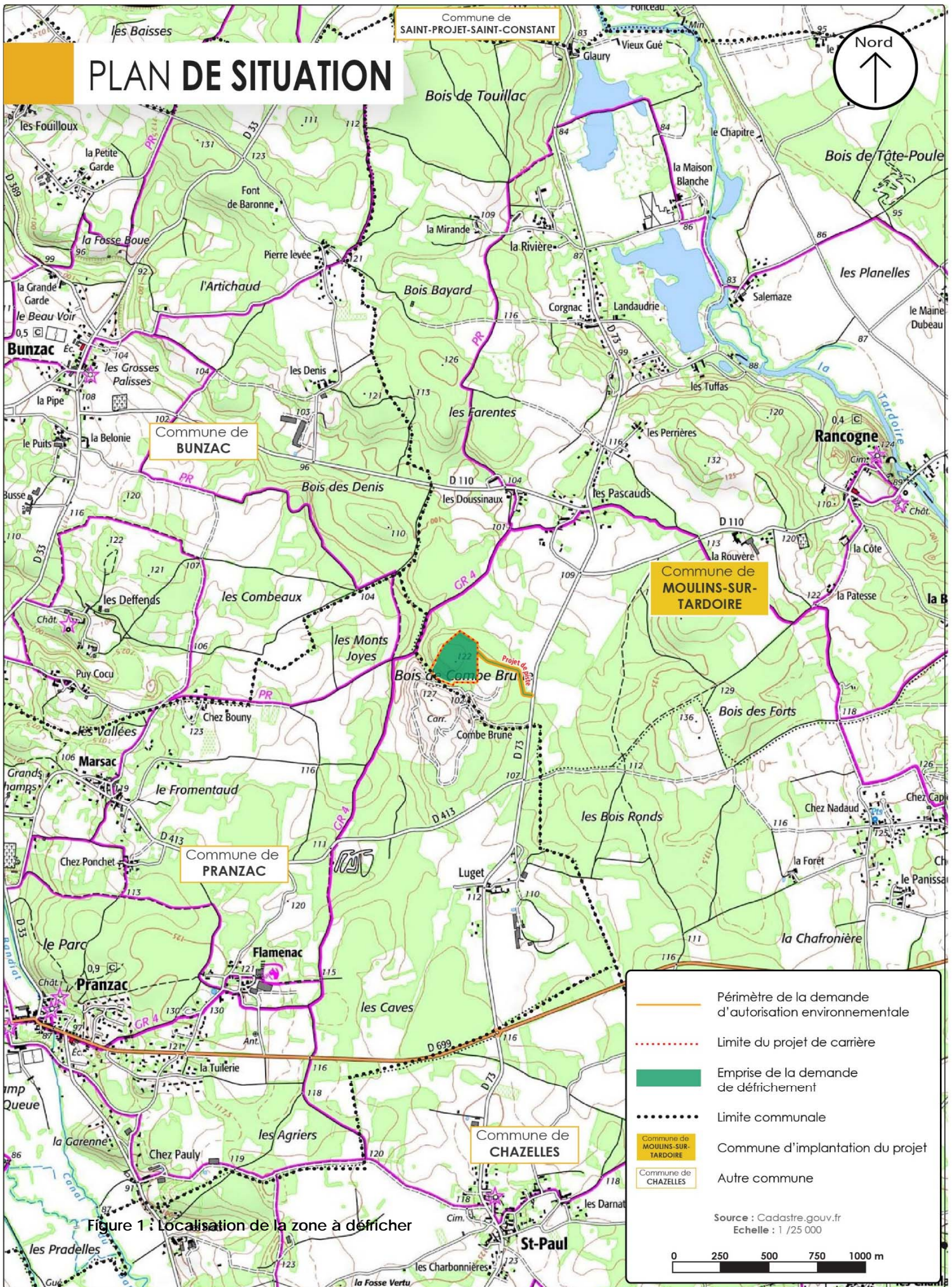
## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la zone à défricher .....	2
Figure 2 : Plan parcellaire .....	4

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Surface concernée par le défrichement .....	3
Tableau 2 : Echéancier du défrichement .....	5

# PLAN DE SITUATION



Carrière de Luget / Commune de MOULINS-SUR-TARDOIRE (16)



## 1. LOCALISATION DE LA ZONE A DEFRICHER

La zone à défricher est située dans la partie Est du département de Charente, à une quinzaine de kilomètres à l'est-nord-est d'Angoulême, sur la bordure Ouest de la commune de Moulins-sur-Tardoire, en limite de celle de Pranzac.

Elle se trouve à l'est de la RD73 qui relie La Rochefoucauld et la RD 4 au Sud de Chazelles, au lieu-dit « Les Combes brunes ».

La localisation administrative est fournie dans le tableau 1.

## 2. SUPERFICIE DE LA ZONE A DEFRICHER

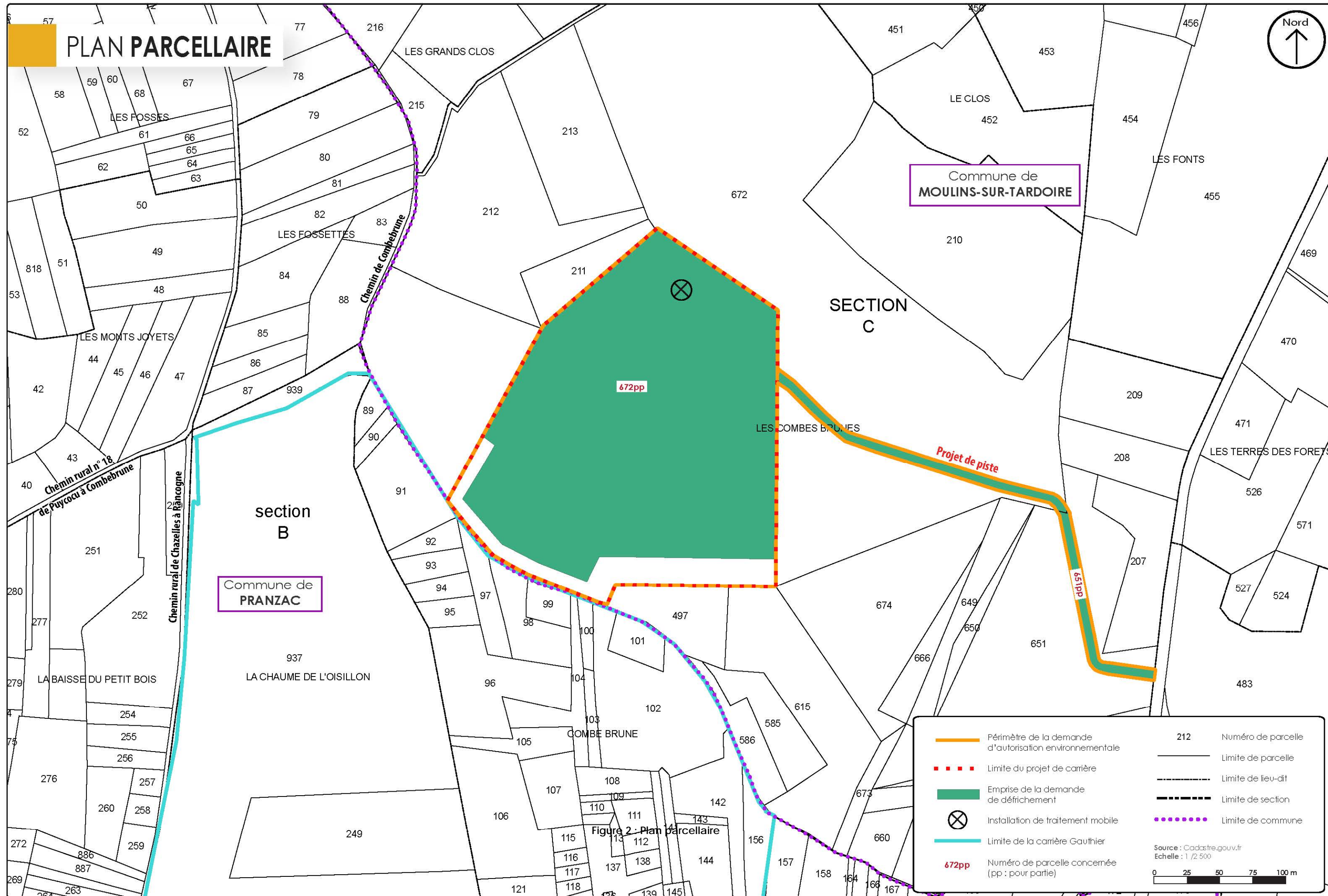
La zone à défricher comprend :

- l'emprise de la voie d'accès qui sera créée depuis la RD73 (3 200 m<sup>2</sup>),
- les terrains concernés par le projet de carrière, hormis la bande inexploitée en bordure Sud et Sud-Est pour des raisons visuelles et écologiques (43 000 m<sup>2</sup>).  
Cette bande a une largeur de 10 m le long du chemin en limite Sud (servitude de passage). Le maintien des bois sur le talus présent à cet endroit permettra de conserver un écran visuel pour les usagers du chemin. Elle sera étendue à 20 m sur la limite Sud-Est, le long de la falaise de l'ancienne carrière qui abrite des gîtes de chiroptères, afin de préserver la quiétude sur la zone.

<b>Département</b>	Charente (16)				
<b>Commune</b>	Moulins-sur-Tardoire				
<b>Lieu-dit</b>	Les Combes brunes				
<b>Section</b>	274 C				
<b>Parcelles concernées</b>	Numéro	Superficie			
		Totale cadastrale	Surface du projet de carrière	Surface du projet de voie d'accès	<b>Surface concernée par le défrichement</b>
	672 pp	139 154 m <sup>2</sup>	48 000 m <sup>2</sup>	2 000 m <sup>2</sup>	45 000 m <sup>2</sup>
	651 pp	21 747 m <sup>2</sup>	-	1 200 m <sup>2</sup>	1 200 m <sup>2</sup>
Total			48 000 m <sup>2</sup>	3 200 m <sup>2</sup>	<b>46 200 m<sup>2</sup></b>

Tableau 1 : Surface concernée par le défrichement

# PLAN PARCELLAIRE



Commune de  
**MOULINS-SUR-TARDOIRE**

Commune de  
**PRANZAC**

	Périmètre de la demande d'autorisation environnementale	212	Numéro de parcelle
	Limite du projet de carrière		Limite de parcelle
	Emprise de la demande de défrichement		Limite de lieu-dit
	Installation de traitement mobile		Limite de section
	Limite de la carrière Gauthier		Limite de commune
	Numéro de parcelle concernée (pp : pour partie)	Source : Cadastre.gouv.fr Echelle : 1 / 2 500	

0 25 50 75 100 m

Figure 2 : Plan parcellaire

### 3. MODALITES DE DEFRIQUEMENT

#### 3.1. ORGANISATION DES TRAVAUX

Le défrichage sera réalisé par abattage des arbres, débardage mécanisé et arrachage des souches.

La surface boisée fera l'objet d'une coupe rase, à l'aide de tronçonneuses. Le dessouchage sera fait au moyen d'un buteur sur chenilles ou de tout autre engin approprié. Un broyeur forestier sera employé pour déchiqeter les résidus de coupe non valorisables en bois d'œuvre (quelques sujets) ou de chauffage.

Afin d'éviter la destruction d'individus et le dérangement de la faune en période de reproduction des oiseaux et d'hibernation des chauves-souris, la coupe des arbres sera réalisée en septembre/octobre, en présence d'un écologue.

#### 3.2. ECHEANCIER

Les travaux de défrichage seront réalisés en début d'exploitation. L'ensemble de la surface sera défrichée d'un seul tenant.

Surface en m <sup>2</sup>	Echéance
46 200	Début d'exploitation

Tableau 2 : Echancier du défrichage

#### 3.3. MESURES COMPENSATOIRES

L'article L.341-6 du Code forestier stipule que l'autorisation de défrichage est subordonnée à une ou plusieurs conditions définies par les services de l'état, parmi lesquelles l'exécution de travaux de boisement ou de reboisement, sur une surface équivalente à celle défrichée, assortie le cas échéant d'un coefficient multiplicateur, ou à d'autres travaux d'amélioration sylvicoles d'un montant équivalent, ou le versement au fond stratégique de la forêt et du bois d'une indemnité équivalente.

La société procèdera à une compensation sur une surface équivalente à celle défrichée, sur des terrains dont elle a la maîtrise foncière, ou s'acquittera du versement d'une indemnité au fond stratégique de la forêt et du bois.



CARRIERE DE

Luget



Commune de Moulins-sur-Tardoire (16)  
Lieu-dit « les Combes Brunnes »

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

EXPLOITATION D'UNE CARRIERE DE PIERRE DE TAILLE CALCAIRE

# PJ 107

## EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



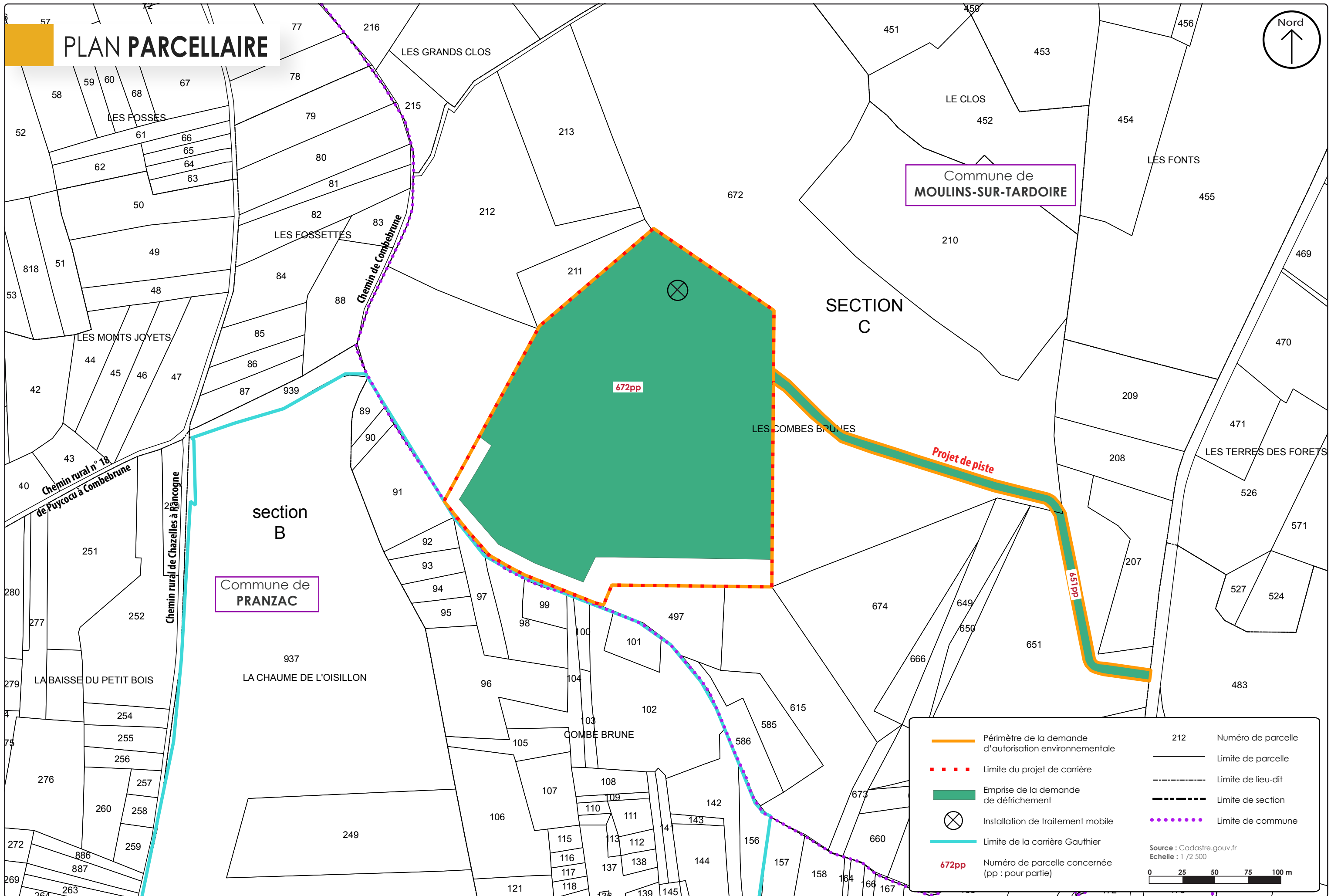
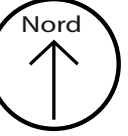
SARL CARRIERES DE LUGET – le Luget - 16 110 PRANZAC

Décembre 2021 / Dossier E 6018





# PLAN PARCELLAIRE



Commune de  
**MOULINS-SUR-TARDOIRE**

Commune de  
**PRANZAC**

	Périmètre de la demande d'autorisation environnementale	212	Numéro de parcelle
	Limite du projet de carrière		Limite de parcelle
	Emprise de la demande de défrichage		Limite de lieu-dit
	Installation de traitement mobile		Limite de section
	Limite de la carrière Gauthier		Limite de commune
<b>672pp</b>	Numéro de parcelle concernée (pp : pour partie)	Source : Cadastre.gouv.fr Echelle : 1 / 2 500	

0 25 50 75 100 m